

Pour réussir votre installation : La certification « Création ou reprise d'une entreprise agricole » des Chambres d'agriculture



Vous souhaitez « acquérir les compétences » pour créer ou reprendre une entreprise agricole ?

Le réseau des Chambres d'agriculture vous propose une certification professionnelle sur la création ou reprise d'une entreprise agricole vous permettant d'acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires pour réussir votre projet et prendre votre fonction chef d'entreprise sereinement.



Une certification adaptée à vos besoins, un parcours de formation « à la carte » !

Besoin de comprendre et choisir le statut juridique de votre future entreprise ? Acquérir les notions indispensables pour chiffrer votre projet ? Comprendre la fiscalité agricole et les cotisations sociales ? Lors d'un entretien avec un conseiller formation, vous déterminerez ensemble les compétences qui vous sont nécessaires à votre projet. Grâce à la modularité de la certification, vous serez inscrit uniquement sur les formations qui vous sont indispensables.



Un accompagnement tout au long de la certification

Vos formateurs sont à votre disposition pour répondre aux questions sur votre projet, vous donnent les clés pour faire les meilleurs choix. L'évaluation de la certification vous permet de travailler sur votre projet et de bénéficier d'un regard d'expert !









Création d'un réseau et profiter d'une expertise !

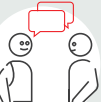

Grâce à la certification, vous rencontrerez d'autres porteurs de projets. Vous pourrez confronter vos points de vue, échanger sur vos projets.

Vous profitez de l'expérience d'autres porteurs de projets et de l'expertise et conseils des différents intervenants lors de votre parcours.

Mon parcours de formation : certification CREA

-  Je vais sur **Mon Compte Formation**.
-  J'effectue une **demande d'inscription** à la certification, créer ou reprendre une entreprise agricole, dispensée par la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France.
-  Ma Chambre d'agriculture me contacte. **Mon conseiller formation me préconise les modules de formations correspondants à mes besoins.** Je ne fais que les formations qui me sont utiles. Je ne suis pas obligé de suivre tous les modules du parcours.
-  Mon conseiller formation me transmet **mon programme formation et devis.**
-  Je mobilise **Mon Compte Formation et recherche des co-financeurs.**
-  Je m'inscris à la certification.

MES FORMATIONS, MA CERTIFICATION, MON PROJET

-  Je suis mes formations, et j'en profite pour **échanger avec les autres participants et avec les intervenants experts.** Leurs conseils aident à nourrir mon projet et à avancer.
-  Je passe mon évaluation. Je présente mon **projet professionnel.** Un professionnel et un intervenant expert me font un retour et des préconisations pour optimiser mon projet.

Contactez-nous :
Chambre d'agriculture de région Ile-de-France
Pôle Installation- Transmission
Tél : 01 39 23 42 32
mail : installation-transmission@idf.chambagri.fr



PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CERTIFICATION

Création ou reprise d'une entreprise agricole



©Photos : Gettymages / fotolia

<https://idf.chambre-agriculture.fr>





Pour financer votre certification :
Un conseiller vous ACCOMPAGNE.

Pourquoi suivre cette certification ?

- Vous bénéficiez de conseils personnalisés
- Vous travaillez sur votre projet personnel
- Vous obtenez une certification reconnue
- Vous montrez votre engagement et votre volonté auprès de financeurs potentiels
- Vous êtes inscrit uniquement aux formations qui vous sont utiles
- Vous partagez, échangez avec d'autres porteurs de projets
- Vous aurez toutes les clés pour mener à bien votre reprise ou création d'entreprise

Pourquoi l'évaluation est-elle un élément clé de votre certification ?

L'évaluation se compose

d'un quiz



d'une étude de cas et d'un oral



L'étude de cas et l'oral reposent sur votre projet personnel.

Vous bénéficiez ainsi d'un retour d'experts sur vos choix stratégiques et des conseils personnalisés pour réussir votre projet.




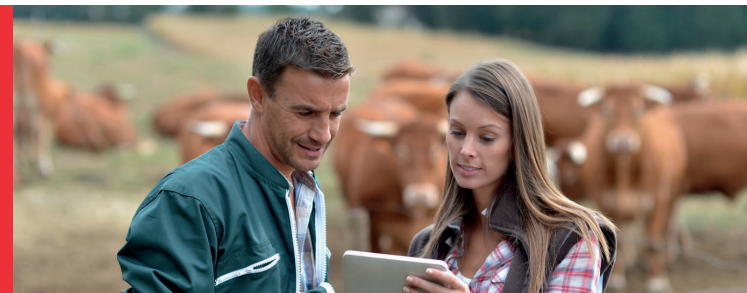
Réussir la certification permet de montrer à des financeurs votre implication, et leur assure que vous avez acquis les compétences entrepreneuriales indispensables pour devenir chef d'entreprise. Cette certification n'est pas obligatoire mais vivement conseillée.

Le parcours de formation de la certification

Vos formations à la carte :

L'installation en Ile-de-France.....	1 jour
Comptabilité et gestion.....	1 jour
Gestion du risque.....	1 jour
Juridique.....	1 jour
Fiscalité.....	1/2 journée
Etre associé.....	1 jour
Commercialisation.....	1 jour

 Le tarif dépend de votre statut, contactez-nous pour plus de renseignements.



Cette certification, reconnue par France Compétences, est finançable par votre CPF.



Inscrivez-vous à la certification Création ou reprise d'une entreprise agricole sur « Mon Compte Formation ».



www.moncompteformation.gouv.fr



Si vous ne disposez pas assez de fonds, vous pouvez demander un co-financement à :

- **Pôle Emploi** : si vous êtes demandeur d'emploi
- **OPCO** (Ocapiat, par exemple si vous êtes salarié agricole)
- **Employeur** : votre employeur peut effectuer une dotation sur votre Compte Formation

<https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr>

- **Région Ile-de-France**
- **Vivea** : si vous n'avez pas de crédit sur votre Compte Formation